CONSEIL MUNICIPAL

Liste des Délibérations - 11 mars 2024

Présents : Joseph THEBAULT (Maire), Maire, Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Betty GAYVRAMA, Sophie RABORY, Sébastien GOUDARD, Adjoints. Annick VIVIEN, Raymond BLOUET, Chrystel CAULET, Mélynda HASSOUNA, David LE LARGE, Christine PERTUISEL, Fabien GRIGNON, Pierre PIRON, Mathias JOLY.
Excusés - Procurations : Nicolas AUBIN à Béatrice GAYVRAMA, Jean RONSIN à Raymond BLOUET, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX à Régine LEFEUVRE, Mylène MENARD à David LE LARGE, Caroline COPPENS à Chrystel CAULET, Nicolas VOLLE à Joseph THEBAULT, Flavie ANNE à Annick VIVIEN, Mathieu LEVILLAIN à Jean-Paul RONSIN.
Secrétaire de séance : Michel HALOUX *À défaut de précision, les délibérations sont votées à l'unanimité*

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
PV de la séance du 12 février : arrêté

FINANCES

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024
Après la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2024 par Michel HALOUX, Adjoint aux Finances, le conseil municipal débat des Orientations Budgétaires 2024.

SUBVENTION A LA REGION BRETAGNE
Le conseil municipal actualise la demande de subvention pour les infrastructures de mobilité durable du quartier de la Bastille à 94 679,69 € (montant initial de 50 000 €).

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
Approbation des subventions 2024 aux associations, présentées par Régine LEFEUVRE, Adjointe à la vie associative (montant global de 28 716 €).

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA NOUAYE
Approbation du renouvellement de la prestation de service au profit de la commune de La NOUAYE pour 3 ans (2024-2026). L'avenant liste les interventions du personnel technique municipal (passage hebdomadaire pour la propreté urbaine et travaux de maintenance) et fixe les conditions financières du remboursement par la commune de La NOUAYE.

URBANISME FONCIER

ZAC DU PONT AUX CHEVRES
Avis favorable du conseil municipal à la vente en licitation du lot 4-18 de la ZAC, achevé en septembre 2021.

MODIFICATION du PLU de LA CHAPELLE DU LOU DU LAC
Avis favorable du conseil municipal au projet de modification du PLU de la Chapelle du Lou du Lac.

DECLASSEMENT ET CESSION DE CHEMIN
Ayant été soumis à enquête publique, le conseil municipal valide le déclassement et la cession d'une emprise de 1089 m² au lieu-dit « Le Bignonet » au prix de 0,50€/m², soit 545 € hors frais.

CONVENTIONS de SERVITUDES
Le conseil municipal valide 2 conventions de servitudes avec MEGALIS Bretagne pour l'autoriser à implanter des armoires techniques sur le domaine public dans le cadre du déploiement de la fibre optique (parking Rue de Montfort et rue de la Cité).

CHARTE DES OBSEQUES DIGNES
Le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de prendre en charge les frais d'obsèques des indigents décédés sur son territoire. Au-delà de cette obligation, le conseil municipal valide la charte départementale des obsèques dignes proposée le collectif « Dignité Cimetière Bretilliens ». Elle définit les modalités que la commune s'engage à mettre en œuvre dans cette situation.

CAMPAGNE DE STERILISATION ANIMALE
Le conseil municipal décide de lancer une nouvelle campagne de stérilisation de chats errants non identifiés et charge le Maire de conclure un contrat en retenant l'offre la moins couteuse.

MONTFORT COMMUNAUTÉ

PAT : CONVENTION de SERVICE COMMUN
Initié en 2017 par Montfort Communauté dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial, le PAT vise à promouvoir les produits locaux et de qualité, et accompagne les restaurants scolaires à mettre en œuvre la Loi EGAlim, avec un COPIL. Montfort Communauté propose de créer un service alimentaire commun dont la mission principale est d'assurer le suivi des restaurations municipales des communes et d'œuvrer à la sensibilisation des enfants aux enjeux d'une alimentation durable. Le Conseil Municipal valide la convention constitutive du service commun d'une durée de 3 ans avec les 8 communes. Elle a recueilli l'avis favorable du Comité Social Territorial.
Les communes participent au coût du service sur 0,42 de l'emploi dédié. La contribution sera de 15 € par an / élève de primaire. Les communes dépourvues de restaurant scolaire contribueront pour leurs élèves.

Informations.
- Autoroute à vélos à haut niveau de service. Le département relance une consultation pour retenir un nouveau bureau d'études pour ce projet (bureau d'études titulaire placé en liquidation judiciaire)
- Arrêté municipal interdisant la circulation dans l'Impasse du Relais suite à la tempête et aux risques de chutes d'ardoises et de pierres
- Démarrage du chantier de la Villa Vanille en avril (Bastille)

Séance levée à 22h50